

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT  
DE HAUTE -SAONE

ARRONDISSEMENT  
DE VESOUL

EXTRAIT  
du registre des délibérations du Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le

03/11/17

ID : 070-217001064-20171030-2017024-DE

Commune de BUFFIGNECOURT

Séance du 30/10/2017

Nombre de membres en exercice : 09

Nombre de membres présents : 05

Date de la convocation : 22/10/2017

Date d'affichage : 03/11/2017

L'an deux mille dix sept et le 30 octobre à 20 heures 30, le Conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de DUCHET Christel

**PRESENTS** : DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, GRANDGIRARD E, SAUTER C,

**ABSENTS EXCUSES**: KOOS A procuration GRANDGIRARD E, POTHIER M procuration SAUTER C

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

**OBJET** : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2018 Mme, HECHT Chantal a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code forestier et en particulier les articles, L112-1, L121-1 à L121-5, L124-1, L211-1, L212-1 à L212-4, L214-3, L214-5, D214-21-1, L214-6 à L214-11, L243-1 à L243-3, L244-1, L261-8.

**Exposé des motifs :**

Le Maire rappelle au Conseil municipal que :

- la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de BUFFIGNECOURT d'une surface de 166.28 ha étant *susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution*, elle relève du Régime forestier ;
- cette forêt est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 01/08/2014 Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent patrimonial de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages ;
- la mise en œuvre du Régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous.

En conséquence, il invite le Conseil municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2018.

Considérant l'aménagement en vigueur et son programme de coupes ;

Considérant le tableau d'assiette des coupes présenté par l'ONF pour l'année 2018 ;

## 1. Assiette des coupes pour l'année 2018

En application de l'article R.213-23 du code forestier et conformément au programme des coupes de l'aménagement forestier, l'agent patrimonial de l'ONF présente pour l'année 2018, l'état d'assiette des coupes annexé à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix sur 7 :

- Approuve l'état d'assiette des coupes 2018 et demande à l'ONF de procéder à la désignation des coupes qui y sont inscrites ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## 2. Dévolution et destination des coupes et des produits de coupes

Envoyé en préfecture le 03/11/2017  
 Reçu en préfecture le 03/11/2017  
 Affiché le 03/11/17  
 ID : 070-217001064-20171030-2017024-DE

### 2.1 Cas général :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix sur 7 :

- Décide de vendre les coupes et les produits de coupes des parcelles comme suit :

(préciser les parcelles et, pour les feuillus, les essences)	EN VENTES PUBLIQUES (adjudications) (1)					EN VENTES GROUPEES, PAR CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT (3)		
	En bloc et sur pied	En futaie affouagère (2)	En bloc façonné	Sur pied à la mesure	Façonnées à la mesure	Grumes	Petits bois	Bois énergie
Résineux		X						
Feuillus		5r 2af 3af			X	Grumes	Trituration	Bois bûche Bois énergie
						Essences :		

(1) Pour les lots de plus de 3 000 € vendus en adjudication et payés comptant, les clauses générales de vente prévoient un escompte de 2 % pour les coupes vendues en bloc et sur pied et de 1% pour les autres coupes. Si la commune refuse l'escompte, elle devra prendre une délibération spécifique.

*Nota : La présente délibération vaut engagement de vendeur aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés ; la commune sera informée de l'identité des acheteurs et des conditions de vente au plus tard 15 jours avant le lancement des travaux d'exploitation.*

(2) Délai de fin d'abattage des grumes vendues au 31/01/2019

- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

### 2.2 Délivrance à la commune pour l'affouage :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 7 voix sur 7 :

- Destine le produit des coupes des parcelles 9aj ; 36aj ; 27r ; 31aj à l'affouage ;

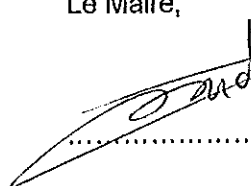
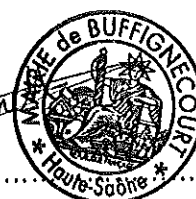
Mode de mise à disposition	Sur pied	Bord de route
Parcelles	9aj ; 36aj ; 27r ; 31aj	

- Autorise le Maire à signer tout autre document afférent.

Une délibération spécifique à l'affouage arrête son règlement, le rôle d'affouage, le montant de la taxe et les délais d'exploitation et de vidange, et désigne les trois bénéficiaires solvables (garants).

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le 03/11/17

ID : 070-217001064-20171030

Code série

7024-DE

BUFFIGNECOURT  
BUFFIGNE01

Etat d'assiette exercice 2013

Unité de gestion	Coupe	Surface à parcourir (ha)	Volume total prévisionnel de la coupe (m <sup>3</sup> )	Mode de commercialisation proposé	Commentaires
2_01	AMEL (Amélioration)	3,89	195	Furilles affouagères	Coupe prévue à l'aménagement
3_01	AMEL (Amélioration)	4,43	180	Furilles affouagères	Coupe prévue à l'aménagement
9_01	E1 (Eclaircie)	1,75	70	Delivrance	Coupe en retard
36_01	E1 (Eclaircie)	1,87	60	Delivrance	Coupe non périodique
5_01	RD (Regeneration Définitive)	3,38	250	Furilles affouagères	Coupe non périodique
27_01	RE (Regeneration Ensemblement)	2,00	130	Delivrance	Coupe non périodique
31_01	E1 (Eclaircie)	1,40	55	Delivrance	Coupe non périodique

Signature de l'Agent Patrimonial

Date de remise

Visa du propriétaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	09
Présents :	05
Votants :	07
Absents :	04
Exclus :	00

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix sept le 30 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
22/10/2017  
Date d'affichage :  
03/11/2017

**PRESENTS** : DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
SAUTER C

**ABSENTS EXCUSES**: KOOS A procuration GRANDGIRARD E, POTHIER M  
procuration SAUTER C

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

**OBJET :**

Bons d'achats fin d'année

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, décide d'offrir à

Monsieur THOUVENOT Francis agent communal et Madame MASSON Isabelle  
adjoint administratif un bon d'achat dans le magasin LECLERC de Pusey comme  
cadeau de fin d'année.

Mme MASSON Isabelle pour la somme de 150€  
Mr THOUVENOT Francis pour la somme de 150€

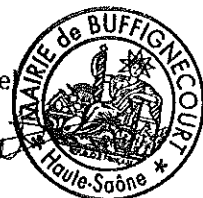
Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le 03/11/17

ID : 070-217091064-20171030-2017026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	09
Présents :	05
Votants :	07
Absents :	04
Exclus :	00

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix sept le 30 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :

22/10/2017

Date d'affichage :

03/11/2017

**PRESENTS** : DUCHET C, GUYOT F, , HECHT C, GRANDGIRARD E, SAUTER C

**ABSENTS EXCUSES**: KOOS A procuration GRANDGIRARD E, POTHIER M procuration SAUTER C

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

**OBJET :**

Cotisation Mission locale

Madame Le Maire présente au Conseil Municipal un appel à cotisation reçu par Mission Locale de Vesoul.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte de verser la somme de 72€ pour cette année 2017.

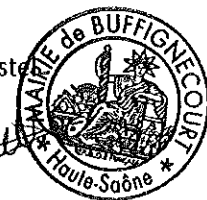
Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christa



*Christa Duchet*

Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le 03/11/17

ID : 070-217001064-20171030-2017027-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice : 09  
Présents : 05  
Votants : 07  
Absents : 04  
Exclus : 00

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix sept le 30 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
22/10/2017  
Date d'affichage :  
03/11/2017

PRESENTS : DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
SAUTER C

ABSENTS EXCUSES: KOOS A procuration GRANDGIRARD E, POTHIER M  
procuration SAUTER C

ABSENTS NON EXCUSES: PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

**OBJET :**

**Indemnités Trésorier**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide d'accorder à  
Madame Annie PACI-ARMBRUSTER, receveur municipal, l'indemnité de  
confection de budget et l'indemnité de gestion au taux de 100% pour l'année  
2017 et les suivantes le temps qu'elle restera en fonction.

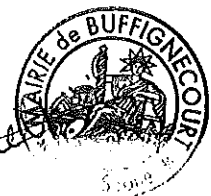
Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le 03/11/17

ID : 070-217001064-20171030-2017028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice :	09
Présents :	05
Votants :	07
Absents :	04
Exclus :	00

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix sept le 30 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
22/10/2017  
Date d'affichage :  
03/11/2017

**PRESENTS** : DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
SAUTER C

**ABSENTS EXCUSES**: KOOS A procuracy GRANDGIRARD E, POTHIER M  
procuracy SAUTER C

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

**OBJET :**  
Modification des statuts du  
SIED 70

Madame Le maire rappelle la prise de compétence de la Communauté de Communes du Val Marnaysien en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité et sa prochaine représentation au sein du Syndicat entraîne la modification des statuts du Syndicat vers celui d'un Syndicat Mixte fermé. Elle précise que l'évolution du SIED rend certaines dispositions (notamment relatives aux énergies renouvelables) obsolètes ou caduques ce à quoi il y a lieu de remédier.

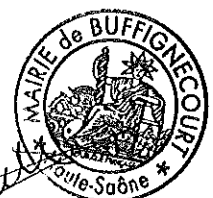
Le Conseil Municipal entendu cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ce changement de statuts.

Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/11/2017

Reçu en préfecture le 03/11/2017

Affiché le 03/11/17

ID : 070-217001064-20171030-2017029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUFFIGNECOURT

Nombre de conseillers

En exercice : 09  
Présents : 05  
Votants : 07  
Absents : 04  
Exclus : 00

Séance du 30 octobre 2017

L'an deux mille dix sept le 30 octobre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de Buffignécourt s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Le Maire.

Date de convocation :  
22/10/2017

Date d'affichage :  
03/11/2017

**PRESENTS** : DUCHET C, GUYOT F, HECHT C, GRANDGIRARD E,  
SAUTER C

**ABSENTS EXCUSES**: KOOS A procuration GRANDGIRARD E, POTHIER M  
procuration SAUTER C

**ABSENTS NON EXCUSES**: PERRIN H, BOULET JP

Mme Chantal HECHT a été nommée secrétaire

Madame Le Maire rappelle la délibération du 10/09/2012 concernant l'accord d Conseil Municipal pour signer une convention entre la commune de Buffignécourt et la CAV .

Cette dernière avait pour objet de confier à la CAV l'organisation de l'accueil des chiens et chats errants sur le territoire.

Cette convention arrivant à échéance le 31/12/2017, il est nécessaire de reconduire ou non cette dernière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire cette convention qui prendra effet le 01/01/2018 jusqu'au 31/12/2022 et autorise Madame le Maire à signer cette dernière.

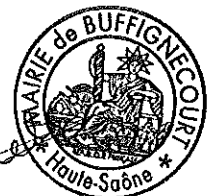
Voté avec : 7 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

DUCHET Christel



*[Handwritten signature of Christel Duchet]*

**OBJET :**  
Convention SPA